



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT AMME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEU A M. MARICOT

**ÉLUS ABSENTS :**

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MARICOT

**N°DEL\_0064\_2026 Désignation de représentants de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires et assemblée spéciale de Eure Aménagement Développement ( EAD)**

Le Groupe EAD, une grappe d'entreprises publiques locales et privées placées sous un GIE (Groupement d'Intérêt Economique qui permet à plusieurs professionnels ou sociétés de mettre en commun certains moyens matériels, humains, techniques, etc.) pour développer leur activité, pour contribuer de manière positive et soutenable au développement de son capital naturel, rural, urbain, humain et économique. Ses missions consistent à accompagner la concrétisation de tout type de projet fonciers et/ou immobiliers portés par :

- des collectivités
- et / ou par les acteurs associatifs, institutionnels et plus largement privés (particuliers, entreprises industriels, organisme de formation )

dans toutes les phases de leurs réalisations, prioritairement par un apport en ingénierie de gestion de projet en aménagement et construction, en montage complexe multipartenairaux, en pilotage de société ou en portage et gestion d'actifs.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,  
VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales  
VU le Code de Commerce,  
VU les statuts de EURE AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT, SAEM ;

CONSIDÉRANT la demande de EAD en date du 5 février 2026,


*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** : 1 représentant titulaire : Mme Nathalie MANSOIS en remplacement de M. Maire-Jean DOUYERE et 1 Représentant suppléant : M. Alain LÉBOUCHER en remplacement de M. Patrice BONVOISIN, pour assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Spéciales, des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société.
- **D'AUTORISER** Mme Nathalie MANSOIS à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale composée de 19 communes et de 9 Communautés de Communes.
- **D'AUTORISER** ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Carole DE ANDRES